Lettre ouverte sur la réforme de la *Loi sur les mines* par l'APEHL.

Le gouvernement du Québec tient cette semaine une commission parlementaire sur le projet de Loi 14 **: Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.**

Déjà en 2010, L'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) a présenté un mémoire lors des audiences sur le premier projet de loi sur la réforme (PL 79). L'APEHL déplore que seulement quelques groupes aient reçu l'autorisation de pouvoir participer aux audiences du nouveau projet de Loi. Cette lettre ouverte vise à nous faire entendre autrement.

Après les municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle, Sainte Agathe-des-Monts, Saint-Camille, Saint-Élie-de-Caxton, Pointe-à-Lacroix, le 3 août dernier la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston contestait aussi de devoir subir des projets miniers dans leurs territoires urbanisés à cause de la *Loi sur les mines* et de la préséance du droit minier sur celui des municipalités. La réforme de la *Loi sur les mines* doit tenir compte des prérogatives des municipalités à pouvoir gérer leur développement.

Des citoyens de notre région sont aux prises avec la vieille *Loi sur les Mines* et son principe du « free Mining », vestige de la ruée vers l'or du 19e siècle. À Lac-des-Îles, la compagnie TimCal Canada (Stratemine) cherche à explorer sur des propriétés riveraines de lacs, en zone de villégiatures, pour ouvrir de nouvelles mines à ciel ouvert de graphite. Ces citoyens sont inquiets sur le sort qu'on réservera à leur lac, que celui-ci soit remblayé par des déchets miniers comme par le passé.

Afin de mieux protéger les droits des citoyens, le PL 14 devrait éliminer à l'étape de l'exploration, le droit à l'expropriation, et reconnaître le droit aux citoyens à un accompagnement juridique gratuit si jugé nécessaire.

Selon l'ABAT :«… le législateur s'est contenté de pratiquer une timide brèche dans le principe du « free mining » plutôt que de procéder à la remise en question fondamentale d'un privilège devenu inacceptable dans un contexte de mondialisation et de raréfaction des ressources…Selon notre estimation, les périmètres urbains possiblement exclus représentent approximativement 1% du territoire ayant un potentiel minier. »

L'APEHL se préoccupe de cette réforme depuis 2006 dans le cadre de sa campagne de moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'Uranium sur tout le territoire du Québec, comme plus de 320 municipalités, MRC (dont la MRCAL) et Conseils de bandes du Québec et comme l'ont fait les provinces de Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique et comme s'apprête à le faire le Nouveau-Brunswick.

Cette demande répétée d'un moratoire sur l'uranium est toujours restée lettre morte par le gouvernement. Pourtant, la catastrophe nucléaire de Fukushima au Japon vient encore démontrer que l'usage de l'uranium est tout aussi dangereux qu'inutile. En effet, ces derniers mois ont vu l'intention d'un retrait du nucléaire progresser en Europe. La Suisse

en 2034, l'Allemagne en 2022, les Italiens aussi par référendum. Même le gouvernement japonais envisage sérieusement cette option et mise sur les énergies renouvelables pour combler les besoins énergétiques de ce pays moderne. Les Japonais ont appris à avoir peur du nucléaire avec raison quand on voit les enfants dans les cours d'école et des garderies contraints de porter un dosimètre pour pouvoir mesurer la radioactivité à laquelle ils sont quotidiennement exposés.

L'APEHL a aussi peur des mines d'uranium. Peur des épidémies de cancers, de fausses couches et autres déformations congénitales comme dans les villages près des mines d'uranium aux Indes, au Niger, au Nouveau-Mexique et même chez les Denesuline (Dene), peuple occupant le territoire du nord de la Saskatchewan. Les Cris de Jamésie, les Innus de la Côte-Nord, les Micmacs de la Baie-des-Chaleurs, les Algonquins du Lac Barrière en Abitibi et les Mohawks de Kanesatake en Basses-Laurentides (où l'exploitation est faite par Niocan), craignent ce type de développement minier générateur de déchets radioactifs.

Le gouvernement, dans le cadre de son Plan Nord, s'apprête à investir plus d'un million par kilomètre sur la route 167 (payé à même nos impôts) au nord de Chibougamau, vers de nouvelles mines d'or, de diamant et d'uranium, le projet Matoush de Strateco. Le Premier ministre Jean Charest parle du Plan Nord, comme si les Cris étaient aussi en accord avec l'ensemble des projets. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le projet Matoush, rejeté par le Grand Conseil des Cris. Le financement public de cette route est questionnable dans le cadre du traité de libre échange de l'ALENA, une subvention déloyale aux entreprises privées qui feront d'immenses profits, sans la contrepartie des redevances équitables à l'État.

L'APEHL exige des redevances dignes de ce nom pour compenser la perte de nos ressources non renouvelables. Partager ces redevances avec les communautés et les régions directement affectées, des redevances basées sur la valeur brute produite plutôt que sur les bénéfices déclarés par les minières.

François Lapierre pour l'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
Membre de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! (CQMM)
Membre du conseil d'administration et répondant au dossier « Mines » du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE).
21 août 2011.
.